

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 611

présenté par

Mme Louwagie, M. Nury, M. Thiériot, M. Rolland et M. Forissier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 1ER I, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.